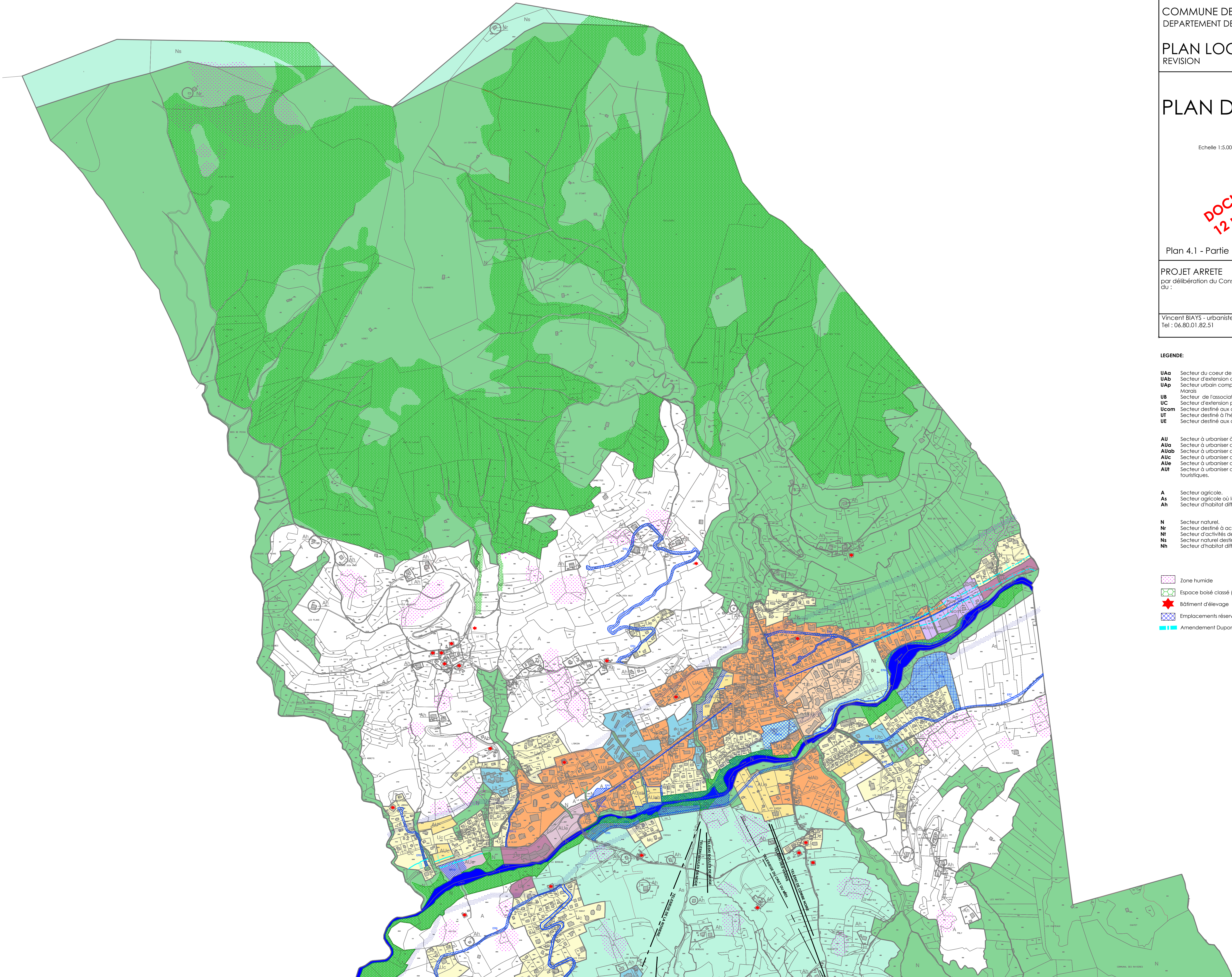




COMMUNE DE PRAZ SUR ARLY
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE

PLAN LOCAL D'URBANISME
REVISION

PLAN DE ZONAGE

Echelle 1:5.000°

DOCUMENT D'ETUDE
12 novembre 2012

Plan 4.1 - Partie Nord de la commune

PROJET ARRETE
par délibération du Conseil Municipal
du :

PROJET APPROUVE
par délibération du Conseil Municipa
du :

Vincent BLAYS - urbaniste 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

- LEGENDE:
- Zones Urbaines**
- UAa** Secteur du coeur de village.
 - UAb** Secteur d'extension du coeur de village.
 - UAp** Secteur urbain compris dans la zone de protection rapprochée du captage du Marais.
 - UB** Secteur de l'association foncière urbaine (AFU) des Belles.
 - UC** Secteur d'extension périphérique de l'urbanisation.
 - Ucom** Secteur destiné aux activités commerciales
 - UT** Secteur destiné à l'hébergement, aux installations et activités touristiques
 - UE** Secteur destiné aux activités artisanales économiques
- Zones à Urbaniser**
- AU** Secteur à urbaniser à moyen ou long terme après modification ou révision du PLU.
 - AUa** Secteur à urbaniser de densité importante.
 - AUab** Secteur à urbaniser de densité intermédiaire.
 - AUc** Secteur à urbaniser de moyenne densité.
 - AUe** Secteur à urbaniser destiné aux activités artisanales et économiques.
 - AUf** Secteur à urbaniser destiné à l'hébergement, aux installations et activités touristiques.
- Zones Agricoles**
- A** Secteur agricole.
 - As** Secteur agricole où la pratique du ski est autorisée.
 - Ah** Secteur d'habitat diffus dans la zone agricole.
- Zones Naturelles**
- N** Secteur naturel.
 - Nr** Secteur destiné à accueillir des refuges et restaurants d'altitude.
 - Nt** Secteur d'activités de loisirs de plein air.
 - Ns** Secteur naturel destiné à la pratique du ski
 - Nh** Secteur d'habitat diffus dans la zone naturelle.
- Zone humide
- Espace boisé classé (EBC)
- Bâtiment d'élevage
- Emplacements réservés
- Amendement Dupont